

## Procès verbal

Le vendredi 05 septembre 2025 à 20h30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 28 août 2025, s'est réunie sous la présidence de François BARRIERE.

Secrétaire de la séance : Marie ALASTOR LOUDIERE

**Présents** : Marie ALASTOR LOUDIERE, François BARRIERE, Stéphanie BRUEL, Gilbert COUDON, Julien COUDON, Maryline FEL, Stéphanie FOURCADE, Stéphane LACOSTE, Guy LECLERCQ, Christelle LHOUMEAU, Maryse TARRIE CIPIERE

**Représentés** : Didier BOISSIE représenté par Julien COUDON, Octave Axel DALLEAU GLEYAL représenté par Gilbert COUDON, Cédric MERLE représenté par Guy LECLERCQ, Benoit TREMOLIERES représenté par Stéphane LACOSTE, Chantal VIGIER représentée par Maryline FEL

**Absents et excusés** : Nelly JACQUET

### Ordre du jour :

- Approbation Procès-verbal du 06 Juin 2025
- Délibération pour admission en non valeur
- Décisions modificatives
- Délibération achat terrain pour chemin des grenouilles
- Location salle des fêtes de Fournoulès, tarifs des locations salles et vaisselles
- Emploi : poste à pourvoir d'agent technique
- Travaux
- Tennis
- Dossier immobilier
- Projets 2026
- Questions Diverses

### Délibérations du conseil :

#### Approbation du procès verbal du 06 Juin 2025 -N° DE 2025\_021

Monsieur Le Maire invite l'assemblée à approuver le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 Juin 2025.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 06 Juin 2025.

#### Délibération portant admission en non-valeur -N° DE 2025\_022

Monsieur Le Maire explique que sur proposition du trésorier, il faut admettre en non-valeur la somme de 191,60 €. Ce montant correspond aux titres non recouverts suivants :

- Titre 701000000030-1 - exercice 2015 - montant 6,00 €
- Titre 204-1 - exercice 2019 - montant 26,00 €
- Titre 165-1 - exercice 2019 - montant 42,10 €
- Titre 6-1 - exercice 2020 - montant 49,00 €
- Titre 18-1 - exercice 2021 - montant 10,00 €
- Titre 28-1 - exercice 2022 - montant 47,50 €
- Titre 216-1 - exercice 2020 - montant 11,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **ACCEPTE** d'admettre la somme de 191,60 € en non-valeur.
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours.

#### Délibération de la décision modificative n°2 -N° DE 2025\_023

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2025, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions

modificatives suivantes :

Fonctionnement		Recettes	Dépenses
		0	0
<b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
Investissement		Recettes	Dépenses
2051 - 42	Concessions, droits similaires	0	1 400
2158 - 42	Autres inst.,matériel,outil. techniques	0	-1 400
<b>TOTAL INVESTISSEMENT</b>		<b>0</b>	<b>0</b>
<b>TOTAL</b>		<b>0</b>	<b>0</b>

**Acquisition terrain pour le sentier des grenouilles -N° DE 2025 024**

Monsieur Le Maire explique que suite à la création du sentier des grenouilles, il est nécessaire de régulariser l'acquisition de terrain auprès de Monsieur Alain CONSTENSOUS.

Il a été défini :

- Avec Monsieur CONSTENSOUS Alain une vente à l'euro symbolique. Reste à charge de la commune les frais de notaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **AUTORISE** la vente avec Monsieur CONSTENSOUS Alain.

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tous les documents nécessaires

**Tarifs salle des fêtes à compter du 1er Octobre 2025 -N° DE 2025 025**

Monsieur Le Maire fait part à l'assemblée d'un courrier recommandé reçu en mairie suite aux locations de la salle des fêtes de Fournoules, signé par plusieurs habitants qui expriment leur mécontentement par rapport au bruit et au comportement des locataires de la salle. Après débat, le conseil municipal prend note et demande à ce que des consignes soient rappelées aux locataires. Un courrier réponse sera envoyé.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **ADOpte** les tarifs de location des salles des fêtes suivants à compter du 1er Octobre 2025 :

SALLE DU LIEN SOCIAL	TARIFS
Habitant de la commune	185 €
Habitant hors commune	235 €
Associations de la commune	GRATUIT
Associations Hors commune	100 €
SONO	50 €
Forfait Ménage	100 €
SALLE DES FETES SAINT-CONSTANT	
Habitant de la commune	100 €
Habitant hors commune	150 €
Associations de la commune	GRATUIT
Associations Hors commune	100 €
SALLE DES FETES DE FOURNOULES	
Habitant de la commune	180 €
Habitant hors commune	230 €
Associations de la commune	GRATUIT
Associations Hors commune	100 €
Association hors commune avec utilisation régulière	100 €/an pour 1h/semaine ou 200 €/an pour 2h/semaine...
CHAPITEAU	250 €
TABLE + 2 BANCS	10 €

EMPLOYES COMMUNAUX	1 gratuité par an
CAUTION SALLE	1 000 €
CAUTION SONO	1 000 €

Energie : A tous ces tarifs sera ajoutée la consommation électrique : 0,45 €/kWh

Vaisselle : Lors de casse ou perte de vaisselle, il sera facturé comme suit :

- 4 € : assiettes, carafes, ustensiles de cuisine...
- 2 € : grande cuillère, fourchette, couteau, petite cuillère, verre

### Emploi : poste à pourvoir d'agent technique

Monsieur Le Maire explique qu'il est nécessaire de lancer la procédure de recrutement d'un agent technique. Après débat, le conseil municipal à l'unanimité autorise la mise en ligne, sur le site du CDG15, d'une offre d'emploi. Les critères demandés sont : Permis PL, Niveau Bac Pro/BEP/CAP, être autonome

### Travaux

Voiries : Réfection de la Rue du Célé et de la Rue du Rivensou ; travaux réalisés par l'entreprise COLAS sur commande et à charge du Département du Cantal.

Les travaux de voirie communale ont été réalisés par l'entreprise ROUQUETTE TP ; reste le revêtement à reprendre sur les routes du Verdier et de Aiguedoux, prévus fin septembre.

Antenne 5G : Les autorisations d'urbanisme ont été accordées.

Ecluses : Les écluses prévues allée des Platanes vont être installées avec les agents du département. Suite à la réfection de la voirie rue du Rivensou, il est proposé d'installer une écluse devant l'école.

Vente chemins communaux : Le géomètre travaille actuellement sur la commune sur le dossier des ventes de chemins ruraux. Suite à la vente d'une maison au lieu-dit Labeylie, il a été nécessaire de faire passer le géomètre, à la charge de la commune, par rapport à la route communale.

Bus région : Mise en route au 1<sup>er</sup> septembre d'une ligne de bus qui relie Saint-Constant-Fournoulès à Aurillac.

Panneaux Photovoltaïques : Les travaux ont débuté fin août. Les panneaux sont posés. Reste le branchement ENEDIS.

Cuisine cantine : Installation d'un nouveau four, d'un frigo, et d'une plaque de cuisson.

Ecole : La rentrée des classes s'est bien passée. L'effectif est de 70 élèves dont 55 à l'école de SAINT-CONSTANT-FOURNOULES

### Tennis

Monsieur Le Maire informe que cet été, des demandes d'accès au tennis ont été faites à la mairie. Il est proposé de voir pour mettre en place un système de réservation du terrain par internet.

### Délibération d'acceptation d'un legs -N° DE 2025\_026

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur Bernd Wilhelm KAISER habitant Le Moulin du Clout à Fournoulès, décédé le 14 Mars 2025, a déposé un testament olographe à l'étude de Maître FALCH, notaire à Figeac, le 27 Mai 2019, instituant la commune de Saint-Constant-Fournoulès comme légataire universelle.

Il est précisé que la portée de ce legs devra être réduite de moitié pour la raison suivante :

- Présence d'un héritier réservataire, le fils unique du défunt.

Le défunt était propriétaire :

- d'un moulin à Saint-Constant-Fournoulès comprenant une maison, des terrains et du mobiliers
- d'un terrain en indivision en Allemagne

Les demandes auprès des organismes bancaires sont en attente de réponses.

Selon le Code Générale des Collectivités Territoriales, il appartient au Conseil Municipal de délibérer sur l'acceptation d'un legs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- **ACCEPTE** le bénéfice du legs universel

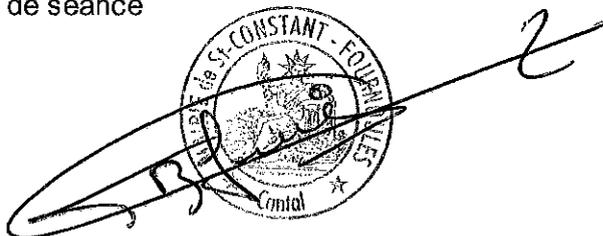
- **ACCEPTTE** la réduction de moitié de ce legs en nature

- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout actes nécessaires à la régularisation de la succession

**Projets 2026**

Monsieur Le Maire demande à l'assemblée d'exprimer leurs idées de projets à réaliser en 2026. Il est proposé : la réfection de la voirie allant à Labouriatte et la plantation de 2 arbres derrière l'école.

François BARRIERE  
Président de séance

The image shows a handwritten signature in black ink, which appears to be 'F. Barrière', written over a circular official seal. The seal contains the text 'COMMUNE DE ST-CONSTANT - EQUIVALES' around the top and 'Cantal' at the bottom, with a central emblem featuring a coat of arms and a star.